Zeitschrift: Bildungsforschung und Bildungspraxis : schweizerische Zeitschrift für Erziehungswissenschaft = Éducation et recherche : revue suisse des sciences de l'éducation = Educazione e ricerca : rivista svizzera di scienze dell'educazione

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung

Band: 18 (1996)

Heft: 2

Artikel: Images d'un IUFM: des ambitions à leur réalisation

Autor: Dahringer, Danielle

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-786156

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Images d'un IUFM[1]: des ambitions à leur réalisation...

Danielle Dahringer

Après un rappel du contexte de création, en 1989, du nouveau dispositif français de formation des enseignants (les IUFM) et une rapide présentation de la structure, cet article développe d'abord une analyse des difficultés rencontrées au cours des premières années de mise en route d'un IUFM particulier : l'IUFM de Bretagne.
Cette analyse s'attache à distinguer, dans ces difficultés, celles qui, inhérentes à une phase de création et de mise en fonctionnement d'une institution complexe, se sont progressivement résolues et celles qui relèvent plus spécifiquement de la structure elle-même.
Elle est suivie d'une mise en évidence des avancées permises par le nouveau dispositif, qu'il s'agisse de l'amélioration des conditions de recrutement ou de l'évolution de la formation au service d'une professionnalisation accrue des métiers de l'enseignement.
L'IUFM de Bretagne est une institution jeune, pas encore figée et donc perfectible : la conclusion précise quelques domaines d'investissement à privilégier dans les années à venir.

Avertissement au lecteur

Cet article ne rend pas compte d'une recherche, il ne prétend pas non plus dresser les éléments d'un bilan valable pour l'ensemble des IUFM. Il témoigne, avant tout, du regard d'un acteur fortement impliqué dans une expérience professionnelle dont l'Education nationale offre rarement l'occasion : la participation à la création et à la mise en marche d'une nouvelle institution.

Le genre adopté appelle quelques précisions relatives, en particulier, au témoin lui-même ; je préciserai donc, tout d'abord, que comme un certain nombre d'enseignants de ma génération, je dois mon accès aux études supérieures à l'Ecole Normale des années 1955 : la conscience de cette dette n'est pas sans incidence sur l'intérêt que j'ai pu porter à l'évolution de cette institution. Professeur agrégé du secondaire, je dois, en revanche, à mon expérience dans la construction et la responsabilité de dispositifs de formation continue du second degré d'avoir été sollicitée pour participer, de 1989 à 1991, au montage du projet IUFM dans l'académie de Rennes, puis à la mise en place de l'établissement comme directeur adjoint, responsable du projet pédagogique. L'itinéraire personnel de l'acteur, les particularités du «poste de travail» occupé ne suffisent pas pour expliquer, à eux seuls, la singularité de l'expérience.

Celle-ci tient également, pour une large part, à la spécificité du contexte de l'établissement lui-même implanté dans une académie où les métiers de l'enseignement attirent depuis longtemps de très nombreux étudiants.

Ceci n'est pas sans incidence sur les choix prioritaires de l'établissement et nous donne l'occasion de préciser qu'il est difficile de parler de manière fondée des IUFM en général, sauf à limiter le discours à la reprise des éléments définitoires ou descriptifs des textes réglementaires : les marges de ces textes autorisent des mises en œuvre différentes que les établissements ont mises à profit.

1. Le contexte de création des IUFM : Pourquoi une restructuration du dispositif de formation des enseignants au seuil des années 1990 ?

Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), établissements d'enseignement supérieur, ont été créés en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989. Il en existe 29 (un par académie). Ils se sont substitués aux structures qui assuraient jusque-là, en parallèle, la formation des différentes catégories d'enseignants:

- les écoles normales d'instituteurs qui formaient, en 2 ans, les élèves instituteurs déjà recrutés, à Bac + 2.
- les centres pédagogiques régionaux qui formaient en un an les professeurs des lycées et collèges, lauréats des concours de recrutement préparés par les universités, après la licence.
- les écoles normales nationales d'apprentissage qui formaient en 2 ans les professeurs d'enseignement professionnel, titulaires d'un diplôme de niveau Bac +2, ou professionnels dotés d'une expérience de 5 ans dans le métier concerné.

Il semble raisonnable de penser que la décision politique d'une réforme de cette ampleur n'a pu se prendre qu'en raison de la conjonction favorable d'un certain nombre de facteurs.

1.1. La création, en France, des IUFM s'inscrit dans un mouvement général

qui s'enracine dans une conscience de plus en plus précise de la nature et de l'importance des nouveaux défis lancés aujourd'hui aux différents systèmes éducatifs. Cela se traduit, dans un certain nombre de pays d'Europe et d'outre-Atlantique, à la fois par une réflexion renouvelée sur les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'enseignement et par la recherche de dispositifs de formation adaptés aux exigences d'une professionnalisation accrue.

L'importance des différences entre les cadres structurels adoptés au Québec et en France ou prévus (projet genevois) pour conduire la formation initiale des enseignants contribue à donner du poids aux points communs:

- l'universitarisation de la formation des maîtres du primaire
- la recherche de dispositifs permettant une véritable interaction entre théorie et pratique.

1.2. La création des IUFM : une décision enracinée dans le contexte français de la fin des années 80

Une importante crise de recrutement

Ce contexte est marqué par le souci de disposer d'enseignants en plus grand nombre pour accueillir un nombre croissant d'élèves, en particulier dans l'enseignement secondaire, et répondre aux attentes sociales accrues en matière de scolarisation des enfants.

Dans le contexte de pénurie d'enseignants, de la fin des années 80, la revalorisation du métier apparaît comme une urgence : des dispositions financières sont prises à un moment où l'opinion et le pouvoir politique prennent de plus en plus clairement conscience de la complexité de ce métier et de ce que cela implique en termes de formation professionnelle.

La décision de création des IUFM s'inscrit donc dans une volonté de traiter conjointement, et de manière intégrée, problèmes quantitatifs et qualitatifs posés par la constitution d'un corps enseignant adapté aux nouveaux besoins du système éducatif.

Des intérêts convergents chez un certain nombre d'acteurs concernés par la réforme

Lors d'un colloque organisé par l'INRP en novembre 1990 sur le thème «Les tendances nouvelles dans la formation des enseignants», Antoine Prost développait, en historien, la réponse qu'il apportait à la question «Pourquoi cette réforme maintenant, alors qu'elle aurait pu ne pas se faire ou se faire 20 ans auparavant ?» en retraçant, depuis la fin des années 60, la genèse de «l'idée d'IUFM» et en explicitant les enjeux de cette réforme pour différentes catégories d'acteurs sociaux.

Si «l'idée d'IUFM» apparue vers la fin des années 60, ne s'est par concrétisée plus tôt, c'est que, dit A. Prost, les divergences d'intérêts chez les acteurs sociaux concernés étaient très fortes. En 1989 la restructuration de la formation initiale devient possible parce que la réforme fournit une réponse possible à des intérêts devenus compatibles entre eux en raison d'un certain nombre d'évolutions.

Celles-ci ont affecté, en particulier :

- *la conception même du métier d'enseignant dans le 1er et surtout le 2e degré:* Elévation du niveau de qualification et exigence de formation professionnelle s'inscrivent dans les revendications des organisations syndicales, des associations de spécialistes et des mouvements pédagogiques, en réponse à une prise de conscience de plus en plus largement partagée : enseigner est un métier qui exige des compétences professionnelles spécifiques et une formation de haut niveau.
- *la fonction même des écoles normales d'instituteurs:* Après la fermeture des classes préparatoires au baccalauréat qu'elles accueillaient jusqu'en 1974, elles se sont recentrées sur des missions de formation professionnelle.
- *le niveau de recrutement des instituteurs:* Il est passé à Bac +2 en 1982, à une année seulement du niveau de recrutement des professeurs certifiés du secondaire. La distance entre les 2 statuts ne paraît plus infranchissable et sa suppression permettrait d'accéder à une revendication d'amélioration du statut objectif d'une partie importante du corps enseignant (tous les instituteurs du primaire) et rencontre une revendication d'ordre symbolique : la reconnaissance, à égale dignité, du travail effectué par les enseignants, à tous les niveaux du système scolaire.
- *l'opinion publique,* de plus en plus sensible à l'importance des premiers apprentissages, est prête à accepter, en 1989, une réforme qui se traduit par un changement du statut des instituteurs de ses enfants (jugés mal payés) et, de manière corrélée, par des modifications dans leur recrutement et leur formation.

L'unification du corps enseignant devient donc possible : tous recrutés à Bac +3, les enseignants peuvent bénéficier des mêmes grilles indiciaires et d'une structuration identique de leur formation initiale.

Il va sans dire qu'une telle évolution suscite également l'intérêt d'une autre catégorie d'acteurs : les gestionnaires du système éducatif, pour qui elle représente une occasion de progrès dans l'utilisation rationnelle des moyens engagés dans la formation initiale, au sein d'une seule et même structure.

Cette convergence d'intérêts a rendu la réforme possible sans que cela signifie, pour autant, qu'il y ait eu accord sur tous les points ; la nature et la place des concours de recrutement dans les cursus divisaient les partenaires et il n'y a pas eu non plus de consensus explicite sur un autre point crucial : le type d'enseignants à former.

2. Les IUFM : présentation rapide de l'institution

2.1. Le cadre structurel

Un IUFM est un établissement public d'enseignement supérieur rattaché par convention aux universités de l'académie dans laquelle il est implanté. Il est dirigé par un directeur nommé par le ministre, comme les directeurs adjoints qui l'entourent. Il est doté d'un budget propre.

2.2. Les missions confiées par la loi aux IUFM

Elles peuvent s'énoncer comme suit :

- Conduire la formation professionnelle initiale des enseignants du premier et du second degré de manière à ce qu'ils soient dotés d'une solide formation universitaire et des compétences professionnelles nécessaires pour exercer un métier en évolution.
- Faciliter le recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants pour encadrer les élèves des écoles, collèges, lycées, lycées professionnels.
- Participer à la formation continue de l'ensemble du corps enseignant.
- Participer au développement de la recherche dans le domaine de la formation de l'enseignement.

Les IUFM apparaissent donc, clairement, comme des établissements à finalité professionnelle chargés d'assurer une formation adaptée à l'ensemble des personnels enseignants du premier et du second degré : professeur des écoles, professeur des lycées et collèges dans les disciplines d'enseignement général ou technique, professeur de lycée professionnel, maîtres spécialisés dans l'adaptation et l'intégration scolaire, conseillers principaux d'éducation.

2.3. L'organisation des 2 années d'études à l'IUFM

Les deux années d'étude à l'IUFM sont à envisager dans le cadre d'un cursus plus étendu marqué par une étape déterminante, le concours de recrutement dans la fonction publique.

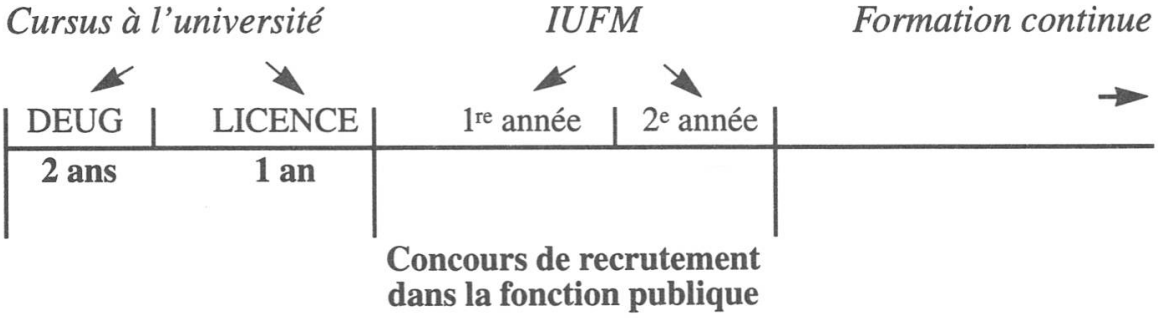

En première année :

Les étudiants admis à l'IUFM reçoivent une formation universitaire et professionnelle comprenant des stages en établissements et préparent le concours de recrutement au métier de l'enseignement qu'ils ont choisi.

Dans les filières du second degré, la préparation au concours de recrutement se fait en collaboration avec les universités.

En deuxième année :

Seuls les lauréats des concours de recrutement, y compris de l'agrégation, sont admis en 2e année : ils sont professeurs stagiaires, sont rémunérés et reçoivent une formation professionnelle organisée à partir et autour de périodes d'activités en classe.

Cette formation se caractérise par une interaction forte entre la pratique dans le cadre du stage en responsabilité, l'analyse de cette pratique et des apports théoriques issus de champs de savoirs divers, au service de la résolution des problèmes professionnels rencontrés.

Au terme de cette 2e année, l'IUFM valide (ou non) la formation du professeur stagiaire.

Cette présentation schématique suffit pour faire apparaître la particularité qui distingue le dispositif français de tous les autres : l'inscription des concours de recrutement dans la fonction publique, au milieu de cursus de formation. La création de la nouvelle structure s'est accompagnée de certains ajustements mineurs des contenus de ces concours et de la création de nouveaux contenus didactiques et pédagogiques (épreuve orale d'admission, avec des variables selon les filières), sans que cela ait donné lieu à une réflexion renouvelée sur la nature des compétences nécessaires au métier d'enseignant, qu'il serait souhaitable d'évaluer à ce moment stratégique du cursus.

2.4. Illustration : un IUFM en vraie grandeur, l'IUFM de Bretagne

Il semble utile, après une présentation rapide du contexte de création et des cadres structurels et réglementaires qui définissent l'institution, d'en faciliter la représentation grâce à l'appui fourni par quelques données concrètes et chiffrées.

L'IUFM de Bretagne est rattaché par convention aux 3 universités de l'académie et bientôt à la nouvelle 4e. L'établissement fonctionne sur 5 sites : quatre d'entre eux sont implantés dans les locaux des anciennes écoles normales.

On y forme, au cours de l'année universitaire 1995-1996, 3600 étudiants et professeurs stagiaires dans 27 filières différentes.

En 1re année 438 étudiants sont inscrits dans la filière professorat des écoles - 2162 étudiants sont inscrits dans les 26 filières du 2e degré et sont donc engagés dans la préparation de concours de recrutement.

Au terme de la seconde année, plus de 1000 nouveaux enseignants sortiront fin juin 1996 de l'IUFM et prendront en septembre prochain leurs fonctions en école, collège, ou lycée professionnel.

Ces chiffres suffisent à mettre en évidence un problème crucial pour nous : la nécessité d'assurer une formation de masse sans renoncer aux exigences d'une formation professionnelle. Celle-ci est assurée par des personnels de statuts très divers. L'IUFM de Bretagne dispose en effet d'emplois d'enseignant chercheur à temps plein, à mi-temps, d'emplois du second degré à temps plein et à service partagé avec des établissements scolaires, d'emplois d'inspecteur, de postes d'enseignant du premier degré. L'institut bénéficie de la collaboration de maîtres formateurs du primaire qui assurent par ailleurs la responsabilité de classes dans les écoles (155) et de professeurs conseillers pédagogiques du secondaire (1500 dans 200 établissements scolaires de l'académie).

Cette diversité est une évidente richesse lorsqu'il s'agit de former des enseignants ; elle ne va pas, toutefois, sans poser certains problèmes sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

3. Les difficultés rencontrées à l'IUFM de Bretagne : imputables à la jeunesse de l'institution ou à des vices structurels ?

3.1. Des difficultés nées de l'importance des ruptures imposées

Une démarche inhabituelle dans l'éducation nationale

La démarche utilisée dans la phase de construction des IUFM peut, à certains égards, être considérée comme la première de ces ruptures. Pragmatique, fortement interactive entre les équipes locales engagées dans l'élaboration du projet IUFM de leur académie et la direction de tutelle au ministère, cette démarche, adaptée à la complexité du problème à traiter, a suscité d'importantes réticences chez nombre de collègues habitués à envisager leur action dans un cadre bien défini et en réponse à des instructions.

Comment s'étonner que, devant ce qui constituait une rupture si importante dans les modes de fonctionnement institutionnels, certains aient conservé, jusqu'à la rentrée de septembre 1991, un doute quant à la réalité de la transformation ? Comment s'étonner encore de leur adhésion difficile à un projet qui avait pris forme en dehors d'eux avec tous ceux qui avaient accepté de s'impliquer dans une démarche d'élaboration progressive et collective ?

Des ruptures liées aux exigences de collaborations nouvelles

Des formateurs issus de structures qui avaient, au fil du temps, construit leur identité et leur cohérence, leur logique de formation, leurs critères de qualité ont été conduits à collaborer au sein d'une même structure, à réexaminer la nature même de leur contribution dans la construction des compétences

professionnelles complexes attendues d'un enseignant. Professeurs d'école normale, formateurs du Centre pédagogique régional (CPR), enseignants chercheurs de l'université et de l'IUFM ont dû passer, progressivement, d'attitudes d'autoproclamation de leur légitimité à la reconnaissance de celle de l'autre en tant que formateur d'enseignants : légitimité fondée sur des savoirs de nature différente aussi bien que sur des pratiques différentes, voire sur la proximité aussi bien que sur la distance par rapport au métier auquel on forme.

Des ruptures liées au statut même de l'institution de formation

Le statut de l'IUFM, établissement d'enseignement supérieur, a généré dans la phase de création un certain nombre de difficultés qui se sont manifestées aussi bien au niveau du fonctionnement interne que dans les relations avec des partenaires.

Une de ces difficultés tient sans doute à l'encadrement pédagogique de l'IUFM de Bretagne : 85 % des personnels à temps plein dans cet établissement d'enseignement supérieur sont des professeurs du second degré issus pour une partie importante des Ecoles Normales et du centre pédagogique régional. A ces enseignants à temps plein s'ajoutent un nombre important d'enseignants à service partagé entre un collège ou un lycée et l'IUFM.

L'inventivité, l'investissement personnel, le souci de développement professionnel de ces enseignants du second degré impliqués depuis une quinzaine d'années dans des projets de toute nature au sein de leurs structures de travail (institution de formation ou établissements scolaires) sont bien connus de tous. La mise en route de l'IUFM sur la base des principes de fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur a malgré tout exigé d'importantes évolutions dans les habitudes et les pratiques de certains : «les programmes» de formation n'existaient pas a priori et étaient à élaborer; les contenus de formation eux-mêmes n'étaient pas toujours donnés mais étaient à construire à partir des résultats de recherches; quant au «contrôle», il était à envisager en d'autres termes que ceux de l'inspection.

Bien évidemment, l'importance des évolutions exigées de chacun a été très variable et tient tout autant à des habitudes de travail développés au sein d'équipes dans les écoles normales ou au CPR, qu'à la nature de la relation personnelle entretenue, par chacun, avec le savoir et la recherche. L'engagement dans la recherche de ces personnels du second degré représente un enjeu important et a été encouragé dans l'établissement : 17 personnes ont bénéficié, depuis 1991, d'une décharge d'un tiers de service pour commencer ou terminer DEA ou thèse.

Autre type de difficultés lié au statut de l'établissement : la nécessité d'une transformation radicale des modes de relation de certains de nos partenaires avec l'institution de formation. Les positions, les demandes et les refus de l'IUFM, établissement autonome, irritent encore parfois les inspections académiques, par exemple, qui entretenaient un rapport de tutelle avec les écoles normales.

De nouvelles habitudes de travail s'instaurent progressivement mais ce type d'évolution exige du temps.

3.2. Des difficultés liées à l'absence de consensus fort et explicite sur le type d'enseignant à former et sur les enjeux d'une formation initiale

Cette absence de consensus s'explique peut-être par la diversité même des formes du métier ou par une connaissance mal partagée des transformations qui affectent le métier et résultent aussi bien des nouvelles missions assignées à l'école que de la profonde transformation des conditions de l'enseignement.

Des désaccords concernant l'importance à accorder aux savoirs disciplinaires

L'absence de consensus se traduit dans un premier type d'opposition qui concerne la place faite aux enseignements disciplinaires dans la formation du second degré : la part professionnelle de la formation de la première année (stages, formation en sciences sociales et humaines appliquées à l'éducation...) est présentée par certains collègues universitaires engagés dans la préparation des concours de recrutement comme une surcharge inutile, une entrave à l'implication complète du candidat dans la préparation des épreuves disciplinaires du concours.

Cette opposition, plus ou moins vive selon les filières, n'est pas favorable à la construction d'une juste représentation du métier par les étudiants qui assument pourtant, en cas de succès, la responsabilité de classes dès la rentrée suivante. Elle contribue également à disqualifier certains savoirs issus des sciences de l'éducation, par exemple, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'inscription de ce champ dans l'organisation du plan de formation. Cette contestation de l'importance accordée à la dimension professionnelle de la formation des futurs enseignants de lycée et collège, l'année du concours, peut même toucher la seconde année : la charge représentée par le stage, le mémoire professionnel, les formations à l'IUFM sont, en effet, difficilement compatibles avec la poursuite d'un cursus à l'université que certains seraient prêts à privilégier.

Tout cela montre bien qu'en dépit des conventions signées, des échanges de services effectués entre établissements, des bonnes relations, il n'existe pas encore de véritable projet commun en matière de formation des maîtres, entre l'IUFM de Bretagne et les universités de rattachement. Nous sommes toutefois moins pessimistes aujourd'hui qu'il y a deux ans. C'est ainsi que la mise à disposition de moyens supplémentaires dans les filières présentant un projet susceptible de contribuer, simultanément, au renforcement de la préparation au concours et au métier a donné lieu à des dispositions intéressantes issues de la collaboration entre personnels des deux institutions.

Le chemin est encore long cependant pour parvenir à des partenariats précisant le rôle et la contribution de chacun dans le cadre d'un cursus profes-

sionnalisant, amorcé dès l'entrée à l'université et conduisant aux métiers de l'enseignement.

Des difficultés liées à l'absence de consensus sur le métier d'enseignant

L'absence de consensus sur le type d'enseignants à former trouve également son origine dans un autre type de divergences fondamentales concernant, cette fois, le degré (accepté, souhaité ?...) de professionnalisation du métier d'enseignant.

L'IUFM de Bretagne s'attache à promouvoir une conception qui rejoint un modèle de «professionnalisme ouvert». Ce modèle suppose, chez l'enseignant, des compétences professionnelles de haut niveau pour inventer des solutions adaptées à des problèmes toujours complexes et fortement contextualisés et pour réguler sa propre pratique. Il implique autonomie, responsabilité de l'enseignant, transparence de l'action pédagogique.

Pour que cette conception puisse fonder le dispositif de formation, il faudrait que la commande du ministère employeur soit explicite et aille dans ce sens. Or les choses, sur ce point, ne sont pas tout à fait simples et exigent une distinction entre enseignants du premier et du second degré. A destination des premiers le ministère a publié l'an passé un «référentiel des compétences attendues d'un professeur des écoles», complété par un autre qui précise les compétences attendues en fin de formation initiale. Ces textes, les premiers du genre, constituent un point d'appui appréciable même s'ils soulèvent un certain nombre de questions.

Aucune référence officielle de cette nature n'existe actuellement pour les enseignants du second degré ; certains peuvent donc continuer à faire valoir une conception qui réduit l'enseignement à un travail d'exécution, de mise en oeuvre de programmes, de techniques, d'outils conçus par d'autres, les «spécialistes». Cette conception qui induit, pour la formation, des pratiques fondées sur l'application de modèles et leur intériorisation, peut être confortée par un écho favorable dans le champ professionnel lui même

Pour promouvoir notre modèle, nous sommes condamnés à recourir à des procédures qui nous permettent d'en conforter la légitimité au sein même de l'institution : l'importance accordée aux débats et votes sur des principes et textes d'orientation dans les conseils prend tout son sens dans cette perspective.

3.3. Des difficultés liées à des spécificités de la structure mise en place

Un cursus de durée limitée

L'IUFM est chargé de conduire la formation initiale des enseignants dans le cadre d'un cursus de 2 ans marqué en son milieu par le concours de recrutement. Celui-ci pèse de manière déterminante sur la 1re année dominée par l'importance accordée aux savoirs et pratiques spécifiques aux disciplines (cf. 2.3.). La place du concours, sa nature rendent difficile l'organisation

d'une formation professionnelle cohérente et efficace sur les 2 années, et ceci pour deux raisons. La première tient au caractère limité des compétences et savoirs professionnels évalués au concours, ce qui n'est pas sans incidence sur les attitudes d'un certain nombre d'étudiants, nous l'avons vu. L'analyse des questionnaires d'évaluation du dispositif de formation mis en place par l'IUFM, diffusés auprès de l'ensemble de notre public d'étudiants en fin d'année universitaire 1994-1995 fait clairement apparaître les écarts d'appréciation des différents éléments de la formation selon que leur utilité est évaluée dans la perspective de la préparation au concours ou au métier.

Cet écart est particulièrement sensible pour les stages ; les résultats se situent comme suit sur une échelle (inverse) de 1 à 4 :

Etudiants de 1re année	**Préparation au concours**	**Préparation au métier**
préparant le concours de professeurs des écoles	2.9	3.5
préparant les concours du 2e degré	2.1	2.8

La lecture de ces données suscite deux observations.

- La structure du concours de professeur des écoles rend le stage plus utile dans la perspective du concours.
- Son utilité dans la perspective d'une préparation au métier est sensiblement moins ressentie par ceux qui se destinent à enseigner dans les collèges et lycées et l'on peut s'en étonner.

Peut-être doit-on y voir les conséquences d'une intégration, plus ou moins réussie selon les filières, de cet élément de la formation dans une organisation d'ensemble dominée par les préoccupations disciplinaires...

L'un des défis à relever par l'IUFM tient, nous le voyons, à la brièveté d'un cursus difficile à concevoir de manière cohérente et globale. La sélectivité du concours exclut, en effet, de la deuxième année de nombreux étudiants ayant bénéficié d'une initiation professionnelle en première année alors que nous accueillons des professeurs stagiaires qui ont réussi le concours sans avoir suivi la 1re année à l'IUFM. La durée globale du cursus à l'IUFM est trop brève pour permettre la construction des compétences complexes attendues d'un enseignant: celle-ci exige du temps pour que puisse se réaliser la mutation qui fait de l'étudiant spécialiste d'une discipline, un enseignant capable d'exercer un métier en constante évolution.

Une régulation des flux difficile

Dans un contexte d'explosion de certaines filières universitaires et de tension sociale liée au contexte de l'emploi, il n'est pas simple à l'IUFM de Bretagne, ni dans bon nombre d'IUFM de France, d'adopter une politique de

régulation des flux. Celle-ci paraît pourtant indispensable dans le cadre d'une filière à finalité professionnelle dont les débouchés sont limités par le nombre de postes au concours mais heurte, en particulier dans des disciplines littéraires, des valeurs qui fondent une pratique universitaire ancienne, d'accueil sans restriction, de tout étudiant «désireux d'apprendre» dans les amphithéâtres et enseignements de préparation aux concours de recrutement.

Ce souci d'ouverture, en soi parfaitement respectable, entre en conflit avec les préoccupations de l'IUFM dès lors que celui-ci se conçoit comme un établissement de formation professionnelle. L'université ayant elle-même adopté ces pratiques de régulation des flux dans la gestion de certaines filières professionnalisées (filière médicale ou filière des métiers d'ingénieur), on ne peut manquer de s'étonner, parfois, de l'intransigeance des positions de certains départements universitaires.

Soucieux d'offrir à des étudiants bretons, depuis longtemps attirés par les métiers de l'enseignement, les conditions favorables à une formation professionnelle de qualité fondée, pour partie, sur un accueil satisfaisant dans les écoles, collèges et lycées de l'académie, notre IUFM a adopté dès 1991 le principe de régulation des flux et de définition des capacités d'accueil. La croissance régulière de nos effectifs témoigne, à elle seule, de la difficulté de mise en oeuvre de ces principes.

Pour les filières du second degré, depuis l'année qui a précédé l'ouverture de l'IUFM de Bretagne l'augmentation de la population des étudiants préparant les concours, jointe à celle des professeurs stagiaires lauréats des concours, dépasse en effet 90 % (de 1871 à à 3613). Elle s'élève, pour les seuls étudiants à la rentrée 95, à 14,3 % par rapport à la rentrée 94, alors qu'elle est de 7,3 % au niveau national. Pourtant, les principes concernant l'admission sont toujours votés en conseil d'administration avec l'accord des présidents d'université, mais les responsables des différents départements universitaires adoptent parfois des positions différentes; ils ont, il est vrai, à gérer la pression des étudiants. Tout ce qui concerne la régulation des flux doit donc être négocié, année après année, université par université et filière par filière.

Ce problème de régulation des flux ne se pose pas dans les mêmes termes pour *la filière professorat des écoles* que pour les filières d'enseignement dans le second degré. L'importance de l'écart entre le nombre de demandes d'admission (3798 en 1995) le nombre de postes au concours académique (222 en 1995) et le nombre de places à l'IUFM (420), rend en effet le recours à une procédure de sélection peu contestable dans cette filière.

4. Cinq années de travail et des avancées dans des domaines divers

La nécessité, dès l'ouverture, de faire fonctionner le nouvel établissement dans toutes ses dimensions (première et deuxième année, formation des

enseignants du primaire et du secondaire, dans l'ensemble des filières inscrites à la carte des formations) a pesé très lourd sur des personnels en nombre trop limité et la valorisation des améliorations liées à la mise en place du nouveau dispositif a revêtu une importance stratégique. Dans cette perspective et pour échapper au risque des impressions non fondées, l'IUFM de Bretagne a très tôt adopté des modes de fonctionnement qui impliquent le recours à l'évaluation aussi bien que la nécessité de «rendre compte» devant les instances de l'établissement. Cette «culture de l'évaluation», soulignée dans le rapport de la commission d'expertise concernant le «projet d'établissement» de l'IUFM de Bretagne pour les années 1995 - 1999, nous permet aujourd'hui d'identifier, de manière assez précise, nos fragilités et nos acquis dans un certain nombre de domaines.

4.1. Une forte contribution bretonne au recrutement d'enseignants

Les besoins en maîtres du primaire étaient couverts en Bretagne, dès 1991, et cela reste le cas en 1995. Le caractère académique du concours garantit aux lauréats recrutés dans l'un des départements bretons la possibilité de rester dans la région, et ceci est perçu comme un privilège important par beaucoup de lauréats des concours nationaux du second degré qui devront «s'expatrier» ou sortir de l'IUFM (477 sur les 631 sortants de l'IUFM en 1995, dont un nombre important dans des académies réputées difficiles).

Libérés des problèmes posés par l'insuffisance des viviers dans les académies déficitaires, nous nous sommes attachés à traiter ceux que soulève la constitution même de ce corps enseignant.

Notre politique très volontariste en matière d'admission et le taux de succès de nos étudiants au concours conduit à une proportion satisfaisante de nouveaux professeurs d'école formés dans des disciplines scientifiques, ce qui est loin d'être le cas au niveau national.

La contribution de l'IUFM de Bretagne au recrutement des professeurs du second degré s'évalue en étudiant notre poids dans la «production» nationale d'enseignants : dans 21 des 25 filières ouvertes, nos résultats sont supérieurs à la moyenne nationale et parfois très sensiblement.

Ces bons résultats tiennent, à la fois, à la qualité des préparations assurées par les universités, au caractère performant de la préparation de l'épreuve à dimension professionnelle organisée par l'IUFM et au travail conjoint des 2 institutions pour mettre en place de nouvelles dispositions (cf. ci-dessus, 3.2).

Ces succès au concours ont pour corollaire une charge croissante en termes de professeurs stagiaires du secondaire à former : pour l'année 1995 - 1996, l'augmentation du nombre de professeurs stagiaires certifiés ou agrégés est de 0,3 % au niveau national, mais de 7,5 % au sein de notre IUFM et nos moyens restent constants !

4.2. Une culture commune en développement dans le champ de la formation des enseignants

Cette préoccupation, majeure au moment de la création de l'IUFM, nous a conduits en 1991 à la mise en place d'une structure adaptée à l'importance de cet enjeu : les «Départements de formation».

Ceux-ci rassemblent tous ceux qui assument un volume horaire minimal dans la formation des enseignants d'une filière, quel que soit leur statut (enseignants chercheurs de l'université impliqués dans la préparation des concours de recrutement, enseignants chercheurs de l'IUFM, inspecteurs de la discipline, professeurs du second degré chargés de la formation des enseignants du 1er et du 2nd degré). L'élaboration des programmes de formation a fourni l'occasion de confrontations et de débats indispensables sur le métier d'enseignant et ses évolutions, sur les contenus et modalités d'une formation au service de la construction des compétences professionnelles attendues. C'est également au sein de ces départements que se discutent les critères d'admission, les demandes de création de postes dans la filière, les projets du département en matière de formation de formateurs.

4.3. Des évolutions positives de la formation professionnelles des enseignants

Si nous pouvons aujourd'hui affirmer, sans contestation que nous avons rempli la première des missions confiées aux IUFM : «Recruter plus», nous disposons également d'un certain nombre d'évaluations et d'indicateurs pour soutenir que nous avons, sur un certain nombre de points et dans un certain nombre de filières, rempli la seconde : «Former mieux».

4.3.1. Quelles améliorations dans la formation des professeurs du primaire?

La réponse ne saurait être simple sans courir le risque d'être simpliste et réductrice et ceci pour plusieurs raisons. La première tient à l'importance de la révolution consécutive à la création des IUFM.

Le concours, un frein ou un moteur ?

Les élèves instituteurs, lauréats du concours d'entrée à l'école normale, bénéficiaient en effet de 2 années entièrement consacrées à la construction des compétences professionnelles nécessaires pour enseigner en école. Nos étudiants de première année préparent, avant tout, le concours de recrutement. Certes, à l'IUFM de Bretagne, la dimension professionnelle de cette première année est fortement affirmée ; l'organisation des études permet à l'étudiant de découvrir la réalité du métier et lui offre les moyens d'une initiation à la pratique professionnelle (stages, modules d'initiation à la pratique professionnelle...). La structuration du concours, la nature même des connaissances disciplinaires évaluées constituent cependant, indiscutable-

ment, un filtre important pour nos étudiants. S'il peut être un frein à la professionnalisation de la formation de première année, le concours pourrait aussi servir cette professionnalisation et nous ne voulons pas désespérer des possibilités de son évolution.

Des stages plus formateurs grâce à une pratique réflexive

Entre autres évolutions de la formation des professeurs du premier degré, liées aux priorités affichées dans le plan de formation de l'IUFM de Bretagne, il convient de signaler les dispositions prises pour renforcer la dimension formative des stages. Dans cette perspective, la place faite aux maîtres formateurs, l'importance accordée à leur formation, aux modalités adoptées pour leur confier de véritables responsabilités, sont tout à fait significatives. Il est évident qu'ils ont un rôle privilégié à jouer dans la formation d'enseignants polyvalents, formation largement assurée, par ailleurs, par des enseignants spécialistes de telle ou telle discipline.

Il semble légitime, enfin, d'attirer également l'attention sur les dispositions prises pour articuler fortement la pratique et son analyse par la mise en place de dispositifs spécifiques en particulier en seconde année, lorsque le stage en responsabilité donne à cette analyse tout son sens. L'un des dispositifs prévus permet le croisement de regards et d'analyses différentes, celle du stagiaire, professeur débutant, celle du maître formateur assumant concrètement des tâches d'enseignement, celle du formateur de l'IUFM spécialiste d'une discipline et celle d'un formateur dans l'une des disciplines des sciences sociales et humaines appliquées à l'éducation.

La réalisation du mémoire professionnel, élément important du dispositif de formation en deuxième année, contribue également au développement d'une pratique réflexive, à partir d'activités conduites au sein de la classe et de l'école.

Et la polyvalence ?

Bien qu'il s'agisse là d'améliorations importantes, l'organisation de la formation de professeur des écoles au sein de l'IUFM de Bretagne ne résout pas de manière complètement satisfaisante le difficile problème posé par la polyvalence des enseignants du premier degré. Comment dépasser les logiques des formateurs disciplinaires qui résistent mal à la tentation d'aborder les acquis d'un étudiant, lui-même licencié, en termes de manques dans leur discipline ? La réponse n'est pas simple à construire et exigera du temps et de l'énergie...

Sans doute, les évaluations conduites par les inspecteurs de l'éducation nationale de l'académie contribueront-elles à nourrir cette nécessaire énergie. Des bilans communiqués au conseil d'administration de l'établissement en juin 1995 font en effet apparaître que les professeurs d'école en poste pour la première année sont sensiblement plus «performants» que leurs collègues dans la même situation au sortir de l'école normale. Evalués selon les

mêmes critères, ils sont, disent les inspecteurs, plus adaptables et capables d'assumer avec succès des fonctions rejetées par des collègues plus expérimentés (direction d'école, y compris en zone sensible, postes d'aide à l'intégration scolaire...).

4.3.2. Quelles améliorations dans la formation de professeurs du secondaire?

Ces améliorations résultent d'évolutions dans les collaborations développées avec nos partenaires : universités, établissements scolaires ; elles concernent, à des degrés divers selon les filières, toutes les étapes du cursus de formation.

Des parcours plus lisibles et plus professionnalisants pour devenir enseignant

La création de l'IUFM a développé, au sein des universités, une réflexion sur ce que peut être un cursus de formation professionnalisant, conduisant aux métiers de l'enseignement. Cela s'est traduit par la mise en place de modules de préprofessionnalisation. Les négociations avec les universités partenaires ont permis de réaliser, depuis 1991, un certain nombre d'avancées dans ce domaine : inscription de ces modules dans des cursus de DEUG et de licence et mise au point des modalités de leur validation, développement d'un enseignement de didactique dans les filières conduisant à un concours de recrutement du second degré en année de licence par exemple.

Ces modifications ont indéniablement contribué à améliorer la lisibilité du parcours universitaire conduisant aux métiers de l'enseignement (ce qui n'est sans doute pas sans incidence sur l'accroissement du nombre de candidats à l'entrée de l'IUFM !).

Une dimension professionnelle en 1re année

Par rapport au système antérieur, la création de l'IUFM et l'introduction d'une nouvelle épreuve au concours ont permis d'engager dès l'année de préparation au concours une réflexion sur la discipline, comme objet d'enseignement et d'appréhender la réalité du métier dans le cadre des stages. Les éléments de formation mis en place pour les préparer et les exploiter fournissent aux étudiants des outils d'analyse et de lecture des situations ainsi qu'un minimum de points d'appui pour prendre une classe en responsabilité dès la rentrée scolaire, en cas de succès de concours.

Ces acquis de première année sont salués par les chefs d'établissement qui accueillent nos professeurs stagiaires comme ils le faisaient dans le système antérieur : les professeurs stagiaires de l'IUFM assument plus aisément que leurs prédécesseurs les problèmes de gestion de la classe au quotidien.

En seconde année:
des modalités adaptées aux exigences d'une formation professionnelle

Le renforcement du caractère professionnel de la formation de seconde année tient sans doute, avant tout, à l'évolution des modalités de formation elles-mêmes.

L'introduction du mémoire professionnel comme élément du dispositif de formation en 1991 a été l'occasion de progrès sensibles : il contribue, en effet, au développement de pratiques d'auto-analyse et favorise, dès le début de la pratique professionnelle, le contact avec la recherche en éducation et l'utilisation de ses résultats. Mis en place dans l'urgence, l'année d'ouverture, «le dispositif mémoire» doit, 5 ans après, être objet de questionnement, voire de réajustements pour éviter les pièges d'un formalisme incompatible avec toute perspective formative. Dans notre établissement, la réflexion se nourrit, entre autres, de l'implication d'un certain nombre de formateurs de statuts divers, dans une recherche du CNRS consacrée à «l'identification du mémoire professionnel».

Si le mémoire fait partie du dispositif de formation de tous les IUFM, le travail engagé sur l'analyse des pratiques, dans le cadre du nouveau projet d'établissement, a pris à Rennes une forme et une importance spécifiques. Pour éviter le développement de pratiques de formation «approximatives» et insuffisamment fondées, nous avons décidé de prendre le temps d'une mise en oeuvre progressive, à partir d'un travail conduit cette année dans le cadre d'un dispositif de formation engageant 40 formateurs et piloté par un enseignant chercheur en sciences de l'éducation.

Quelques séminaires expérimentaux d'analyse des pratiques réunissent, cette année, formateurs engagés dans le dispositif et des professeurs stagiaires dans un nombre limité de disciplines.

L'investissement important réalisé dans ce domaine témoigne de notre souci d'éviter les risques de dérives générées par une expression qui est «dans l'air du temps» et dont tout le monde s'empare... Nous ferons, dans 3 ans, le bilan de cette expérience, à un moment où, dans chaque groupe de formation un formateur, formé, sera en mesure d'organiser un séminaire d'analyse des pratiques à l'intention du groupe de stagiaires dont il a la charge.

Des stages plus formateurs, mieux intégrés dans le dispositif d'ensemble

Leur efficacité accrue résulte d'efforts convergents conduits auprès de certains de nos partenaires, parmi lesquels il convient de distinguer les professeurs conseillers pédagogiques en raison du rôle crucial qu'ils assument auprès de nos professeurs stagiaires en responsabilité. Un travail important a été réalisé pour expliciter leurs missions, les associer au montage des dispositifs de formation et leur permettre de développer leurs compétences en matière de formation.

En 1994–95, l'IUFM, en collaboration avec la MAFPEN, a assuré la formation de 400 professeurs conseillers pédagogiques en leur proposant des stages aux enjeux et contenus diversifiés (initiation au conseil, approfondissement par le biais d'un travail sur la relation d'aide à des stagiaires en grande difficulté, travail dans les disciplines...). La forme et les contenus de certains de ces stages, désormais établis à partir des résultats de la recherche en Sciences de l'Education ont considérablement évolué depuis le CPR ; ils contribuent à faire faire du conseil pédagogique une activité pleinement formatrice.

Ces évolutions vont de pair avec l'importance du changement concernant la place et la fonction accordée au «terrain», dans le dispositif de formation. La classe et l'établissement ne sont plus considérés comme des lieux de réinvestissement d'application, de savoirs construits ailleurs, ils deviennent lieux de construction de savoirs professionnels spécifiques. C'est bien la communauté éducative de l'établissement qui doit considérer que la contribution à la formation des jeunes collègues fait partie de ses missions et... mesurer le bénéfice qu'elle peut retirer de la présence dynamisante de nos professeurs stagiaires.

Des évolutions dans les contenus de formation de 2e année

Les points d'appui construits en 1re année (connaissance des programmes d'enseignement, de démarches ou d'activités) ont permis, par exemple, d'accorder aux didactiques une importance qu'elles n'avaient pas dans le système antérieur.

La création de l'IUFM s'est également accompagnée de l'introduction d'apports issus des sciences sociales et humaines appliquées à l'éducation et de compléments universitaires dans la discipline. Le premier volet vise à fournir des éléments de savoirs utiles à l'intelligence des situations professionnelles et à la prise de décisions adaptées. Le second vise à maintenir la relation du jeune enseignant avec le savoir en évolution et à enraciner chez lui l'idée que sa formation est à poursuivre, y compris dans le champ de sa discipline.

4.4. Une régulation de la formation assurée par un dispositif d'évaluation

La nécessité de disposer très vite d'éléments d'information fiables dans un contexte de création marqué par les polémiques, a conduit le conseil scientifique et pédagogique à mettre en place un «groupe d'évaluation» dès juin 1992.

Ce groupe composé de 16 personnes associe des personnels de l'IUFM aux fonctions et statuts divers et des personnalités extérieures travaillant dans des directions du ministère (Direction générale de l'enseignement supérieur, Direction de l'évaluation et de la prospective) et dans un IUFM voisin.

Deux missions ont été confiées dès le départ à ce groupe : l'évaluation régulière des actions de formation et l'étude de points particuliers du dispositif. Ces travaux permettent donc d'assurer à la fois les régulations dans chacune des filières et d'alimenter la réflexion sur le choix de priorités ou des dispositions effectué dans le cadre du projet d'établissement.

Depuis sa création, le groupe a progressivement diversifié les dispositifs qu'il met en œuvre :
- interrogation des usagers et formateurs par questionnaire
- suivi, sur 4 années, d'un petit groupe d'usagers (utilisation d'entretiens cliniques)
- interrogation d'inspecteurs de l'éducation nationale assurant le suivi pédagogique de nouveaux professeurs d'école
- mise en corrélation d'informations issues des bilans, et d'un certain nombre d'éléments signifiants (résultats des concours et de la validation de la formation, données concernant la prise de fonction, après la sortie de l'IUFM...)Le travail d'évaluation conduit à l'IUFM de Bretagne va désormais être, pour partie, relié aux études menées par la D.E.P.[2] sur un panel d'enseignants débutants ; une coordination entre les deux types d'études permettra de comparer à l'échantillon national, les enseignants formés en Bretagne.

L'intérêt présenté par ces travaux légitime l'investissement dans ce dispositif d'un certain nombre d'acteurs par ailleurs surchargés.

Pour ne pas conclure...

L'IUFM, de Bretagne, comme tous les autres, est une structure jeune et donc encore perfectible.

Les évolutions nécessaires ne pourront toutefois se faire sans prendre en compte l'aspiration à la stabilité des personnels qui ont, depuis la création, assumé une surcharge que l'on ne peut sous-estimer sans risquer le déséquilibre ou le blocage. En quatre ans, en effet, les IUFM ont dû élaborer trois projets successifs avec tout ce que cela implique, chaque fois, d'efforts pour mettre en œuvre de nouvelles dispositions. Certes, ces projets nous ont permis de témoigner de notre vitalité et de notre créativité, mais désormais chacun se rejouit de disposer de quatre années pour atteindre, progressivement, les objectifs arrêtés dans le projet d'établissement agréé par le Ministère.

La mise en œuvre de ce projet exigera, cependant, un travail complémentaire dans un certain nombre de domaines aux enjeux différents.

Concernant le dispositif de formation il nous faut rester attentifs à proposer les modalités de travail adaptées pour que des formateurs de statut divers (enseignants chercheurs, professeurs du second degré à l'IUFM, formateurs de terrain associés, inspecteurs pédagogiques, chefs d'établissement), ayant des spécialités très différentes (disciplines d'enseignement, sciences

sociales et humaines appliquées à l'éducation, santé, environnement, domaine législatif et réglementaire relatifs à l'établissement et à l'exercice du métier) construisent un plan de formation qui intègre et articule toutes les composantes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des responsabilités professionnelles. Il est évident que l'importance des cultures disciplinaires en France a généré des résistances à l'introduction des sciences de l'éducation que seul le travail en commun sur la nature des compétences aujourd'hui attendues d'un enseignant, peut permettre de dépasser.

L'IUFM de Bretagne ne pourra pas davantage faire l'économie d'un travail complémentaire pour approfondir sa relation avec les universités et les départements universitaires. Il importe désormais, sur la base des bilans que l'on peut établir quant à la nature de nos collaborations, de mieux situer la spécificité de la contribution de chacune des institutions dans la formation des enseignants et de définir des objectifs communs indispensables à l'existence d'un véritable partenariat. Celui-ci pourrait permettre d'utiles collaborations dans l'élaboration de cursus professionnalisants conduisant aux métiers de l'enseignement, et dans le domaine de la recherche en éducation.

Enfin, la qualité de notre projet pédagogique sera sans effet si nous ne nous donnons pas les moyens d'améliorer sensiblement notre logistique (nombre et profil des personnels enseignants et administratifs, locaux adaptés à l'accueil de masse et aux modalités de travail impliquées par une formation professionnelle, équipements indispensables aux modes de gestion actuels et aux nécessités d'autoformation de jeunes professionnels).

Nous sommes en chemin mais nous avons encore besoin d'un peu de temps pour réaliser nos ambitions...

Notes

[1] Institut Universitaire de Formation des Maîtres (University Institute of Teacher Education).
[2] Ministère de l'éducation nationale : Direction de l'Evaluation et de la perspective.

Ein Bild der IUFM : von der Idee zur Realisation

Zusammenfassung

Nach einer kurzen Wiedergabe des Kontextes, der 1989 zur Gründung der neuen Lehrerausbildungsinstitute (IUFM) geführt hat und der Vorstellung ihrer Struktur, werden in diesem Artikel zuerst die Schwierigkeiten analysiert, die im ersten Jahr der Einführung eines bestimmten IUFM aufgetreten sind, dem IUFM in der Bretagne.

Die Analyse unterscheidet zwischen Schwierigkeiten, die eng mit der Anfangsphase einer komplexen Institution verbunden sind und sich progressiv erübrigt haben und jenen, die strukturspezifisch zu sein scheinen.

Danach werden die möglichen Vorteile dieser Ausbildungsform in Bezug auf Verbesserung der Auswahlbedingungen und der Entwicklung der Ausbildung im Dienste einer verbesserten Professionalisierung des Lehrerberufs aufgelistet.

Da das IUFM der Bretagne eine noch junge und somit verbesserungsfähige Institution ist, werden zum Schluß einige Einsatzgebiete erwähnt, die in den nächsten Jahren Beachtung finden sollten.

Immagini di un IUFM (Istituto universitario per la formazione degli insegnanti)

Riassunto

Dopo un breve riferimento al contesto che ha condotto alla creazione nel 1989 di questi nuovi istituti per la formazione degli insegnanti e dopo averne descritto le strutture, l'articolo analizza le difficoltà incontrate nel corso dei primi anni dall'IUFM in Bretagna. Vengono considerate le difficoltà tipiche della realizzazione di un'istituzione complessa così come quelle più specifiche di questo modello. In seguito si attira l'attenzione sui vantaggi del modello. L'IUFM in Bretagna è un'istituzione giovane e quindi suscettibile di miglioramenti: la conclusione dell'articolo segnala alcune piste di lavoro per i prossimi anni

Glimpses of an IUFM: ambitions... and achievements

Summary

After recalling the context in which the new teacher education system was developed in France in 1989 and describing the main characteristics of the structure, this article will present a detailed analysis of the various teething problems that were met in the course of the first years of its implementation, at one IUFM : the IUFM de Bretagne.

In this analysis it will be possible to identify which of the difficulties, as part and parcel of the growing pains of a new and complex institution, have gradually been resolved, and which seem to be inherent in the structure itself.

The next part of the article will focus on the improvements that have been made possible by the new system, concerning the conditions of recruitment as well as a re-definition of teacher training with a view to developing the professional side of teaching.

The IUFM de Bretagne is still a young institution, it is not yet set in its ways, and therefore it is capable of improvement : some of the domains set out for specific investments in the coming years will be briefly outlined in the perspective.